



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-138

PUBLIÉ LE 16 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-05-16-00001 - 2022-DSTRAT-0012 publication RAA (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-05-16-00001

2022-DSTRAT-0012 publication RAA

ARRETE

**Fixant la liste des établissements de santé de la région Centre-Val de Loire
ciblés en application de l'article L.162-30-2 du code de la sécurité sociale**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-30-2, L. 162-30-3 et D. 162-14,

VU l'arrêté du 23 février 2022 fixant les référentiels mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale et applicables au contrat mentionné à l'article L. 162-30-2 du même code.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: La liste des établissements de santé dans l'obligation d'entrer dans le dispositif contractuel mentionné à l'article L. 162-30-2 du code de la sécurité sociale est fixée en annexe.

ARTICLE 2: Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

Soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire - Cité Coligny - 131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 mai 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
n° 2022-DSTRAT-0012
Signé : Laurent HABERT

ANNEXE

I. Indicateurs nationaux :

IPP : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) ; **PERFADOM** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de systèmes de perfusion à domicile ; **TRANSPORTS** : Part de l'ambulance dans les prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de transports ; **EPA** : Prescriptions examens pré-anesthésiques ; **EZETIMIBE** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de l'ézetimibe ; **PANSEMENTS** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de pansements ; **IC** : Ré hospitalisations à 3 mois pour décompensation d'une insuffisance cardiaque.

II. Indicateurs régionaux :

LES : Médicaments de la liste en sus

Liste des établissements ciblés :

Finess juridique	Raison sociale	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	TRANSPORTS	IC	EPA	LES
180000028	CH JACQUES COEUR BOURGES	X	X	X	X	X	X	
180000051	CH DE VIERZON					X		X
180000069	CH SAINT AMAND-MONTROND					X		
180004145	HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE ST DOULCHARD						X	
280000134	CH CHARTRES	X	X	X	X	X	X	X
280000183	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX		X	X	X	X	X	X
280500075	CH CHATEAUDUN					X		X
280000589	CH NOGENT LE ROTROU					X	X	
280505777	HOPITAL PRIVE D'EURE ET LOIR						X	
360000053	CH CHATEAURoux - LE BLANC		X	X	X	X	X	
360000129	CLINIQUE SAINT FRANCOIS						X	
370000481	CHRU TOURS	X	X	X	X	X	X	X
370000564	CHIC - AMBOISE-CHÂTEAU RENAULT					X		
370007528	POLE SANTE LEONARD DE VINCI		X				X	
370013468	Clinique NCT+						X	
370000606	CH DU CHINONNAIS							X
410000087	CH SIMONE VEIL BLOIS	X	X	X	X	X		
410000202	POLYCLINIQUE BLOIS						X	X
410004998	CLINIQUE DU SAINT CŒUR						X	
410000095	CH VENDOME-MONTOIRE					X		X
410000103	CH ROMORANTIN LANTHENAY							X
450000088	CHR ORLEANS		X	X	X	X	X	
450000112	CH PITHIVIERS					X		
450000096	CH DEZARNAULDS - GIEN		X			X		
450000104	CH AGGLOMERATION MONTARGOISE		X	X	X	X	X	X
450000591	ORELIANCE - REINE BLANCHE					X		
450000245	CLINIQUE L'ARCHETTE						X	
450010079	ORELIANCE - LONGUES ALLEES						X	X
450012968	CLINIQUE DE MONTARGIS						X	